

Publié le 18 mai 2018

## Bilan de la politique d'Emmanuel Macron

*7 mai 2017 : Emmanuel Macron remporte l'élection présidentielle, incarnant pour la France un espoir de renouveau et de mutation du monde politique. Pendant sa première année de mandat, il a lancé un vaste programme de réformes, à la fois ambitieux et cohérent, que 55 % des Français jugent cependant négativement. S'il résiste mieux que ses prédécesseurs à l'usure du pouvoir, que penser de son bilan ?*

Emmanuel Macron est assurément un homme politique doué, qui exerce une forme de fascination sur nos contemporains. Les circonstances de son élection expliquent en partie cette sidération, qui envahit la plupart des commentateurs à l'endroit du jeune président. Mais il ne faut pas nier non plus la part de talent propre à un homme de 40 ans qui a restauré la fonction présidentielle et l'image de la France à l'étranger, après la présidence erratique de François Hollande, qui n'a jamais réussi à incarner la fonction qu'il était censé représenter.

Retour au réalisme dans les relations internationales, restauration des savoirs fondamentaux à l'école, adoption des ordonnances sur la réforme du droit du travail, les succès d'Emmanuel Macron sont nombreux. De plus, le Président mène une politique assurément plus à droite que le programme du candidat Macron, ce qui handicape toute forme d'opposition de la part des ténors de LR. Bref, le pari d'occuper tout l'espace politique naguère partagé entre la droite et la gauche de gouvernement, pour n'avoir comme réels opposants que Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon, est en passe de réussir.

Pourtant, au-delà d'une communication brillante et de premiers pas réussis, la politique d'Emmanuel Macron doit être jugée à l'aune du bien commun et non au regard de ses discours, fussent-ils brillants. Et, dans de nombreux domaines, la vigilance s'impose.

### **Immigration et justice : aucune inflexion majeure**

Malgré les cris d'orfraies d'associations voulant faire passer Emmanuel Macron pour un président à poigne, plus volontariste que Nicolas Sarkozy, aucune inflexion majeure n'a été enregistrée sur ce sujet. Au contraire, **le Gouvernement français a accordé 262 000 premiers titres de séjour en 2017**, ce qui est un record absolu, et il n'a procédé qu'à 13 000 reconduites «forcées» à la frontière, dont 6 600 hors Union européenne. Le nombre de demandeurs d'asile a désormais dépassé les 100 000, dont les 2/3 sont déboutés par la Cour nationale du droit d'asile et qui se maintiennent à 96 % sur le territoire national, d'après la Cour des comptes. Ils viennent donc grossir le flot des clandestins, qui avoisine désormais les 500 000 personnes, sans qu'il soit possible d'en établir un décompte exact. Le projet de loi «Asile et immigration» contient assurément des dispositions intéressantes, comme la prolongation de la rétention administrative de 45 à 90 jours, mais **il étend**

**aussi la réunification familiale aux frères et aux sœurs d'un mineur** arrivé sur le territoire français, ce qui crée à nouveau une pompe aspirante de l'immigration.

Soyons honnêtes : c'est autant au nom du respect de la personne humaine et de son intérêt à rester enracinée dans son pays qu'au nom du bien commun du pays dont on a la charge qu'on ne peut aujourd'hui accueillir plus de migrants. Les événements récents de Calais montrent d'ailleurs qu'on ne peut offrir un avenir digne aux clandestins africains en quête d'un eldorado européen. Les bonnes âmes ne sont donc pas celles que l'on croit, et la générosité suppose de tenir avant tout un langage de vérité et d'agir sur les causes de cette hémorragie démographique, en tout premier lieu en favorisant la stabilité des États du Maghreb et du Sahel.

Concernant la justice, il est urgent de **revenir sur les mesures laxistes de Christiane Taubira** en rétablissant les peines planchers, en supprimant les remises automatiques de peine et en réformant l'ordonnance de 1945, afin d'abaisser la majorité pénale et d'ôter toute culture de l'excuse. Enfin, il serait urgent d'alléger le travail procédural des policiers qui, contraints par les délais très courts d'une garde à vue, ne peuvent souvent pas effectuer tous leurs actes d'enquête et se trouvent contraints de relâcher le délinquant qu'ils ont arrêté.

## **Économie : tout reste à faire**

Emmanuel Macron bénéficie assurément d'indicateurs favorables, puisque la conjoncture mondiale est à la croissance et les indicateurs sont partout au vert. Ce serait donc l'occasion de se lancer dans de grandes réformes. Au lieu de cela, on n'enregistre aucune baisse significative de la dépense publique. Pire, **le budget de l'État augmentera encore de 7,3 Mds € cette année**, et si Emmanuel Macron promet de supprimer 120 000 postes dans la fonction publique au cours du quinquennat, le projet de budget 2018 ne prévoit que la suppression de 1 600 d'entre eux, un chiffre tout à fait dérisoire et surtout pas à la hauteur de la situation, puisque avec **une dépense publique égale à 57 % du PIB**, la France est désormais le **premier pays d'Europe en matière de dépense publique**, devant la Finlande, la Grèce et le Danemark.

Pour financer un tel train de vie étatique, Emmanuel Macron a été obligé de lever de nouveaux impôts, qui frappent majoritairement les classes moyennes quand toute une série de niches fiscales permettent aux plus riches comme aux plus pauvres d'échapper à l'impôt. Depuis son élection, **huit nouveaux impôts et taxes ont été instaurés, ce qui correspond à une augmentation de 4,5 Mds €** pour l'année 2018, selon l'INSEE. Les retraités sont les plus mis à contribution, avec l'augmentation de la CSG qui touchent 60 % d'entre eux, à savoir les retraités isolés dont le revenu fiscal de référence est supérieur pour l'année 2016 à 14 404 € (ce qui correspond à une pension d'environ 1 200 € par mois) et les retraités en couple dont le revenu fiscal de référence est supérieur pour l'année 2016 à 22 095 € (ce qui correspond à deux pensions d'environ 920 € par mois). Ce n'est donc pas une lutte contre les nantis ! «La qualité d'une société, je dirais d'une civilisation, se juge à la manière dont les personnes âgées sont traitées et à la place qui leur est réservée dans la vie commune» affirmait l'ancien pape [Benoît XVI](#). Emmanuel Macron ferait bien de s'en souvenir.

**Le matraquage fiscal n'épargne pas les familles.** Déjà malmenées sous le quinquennat de François Hollande, qui avait rabaissé à deux reprises le plafond de l'avantage fiscal lié au quotient

familial et modulé les allocations familiales en fonction du revenu, elles subissent aujourd'hui de plein fouet la baisse de la prime de naissance et de la PAJE (Prestation d'accueil du jeune enfant). Concrètement, un couple qui accueillera un enfant en avril 2018 et dont chaque membre gagne 1 700 € par mois, perdra 923 € au titre de la prime de naissance et 1 100 € par an au titre de la PAJE. De plus, le Gouvernement prévoit de supprimer l'universalité des allocations familiales.

## **Famille : le triomphe de l'individualisme et du droit à l'enfant**

Surtout, **Emmanuel Macron n'a pas abandonné l'idée d'étendre la PMA aux personnes seules, ainsi qu'aux personnes de même sexe**, même s'il est resté flou le 15 octobre dernier sur TF1, renvoyant la question à la révision des lois de bioéthique, dont les États généraux ont été lancés le jeudi 18 janvier. Or, comme le souligne Tugdual Derville, délégué général d'Alliance Vita, au micro de [Sud-Radio](#) le 12 janvier, «en France, les révisions de la loi [de bioéthique] ne cessent de casser les digues successives censées contenir les dérives ; comment ce qui était injuste hier peut-il être souhaitable aujourd'hui ?»

Il y eut les lois de 1994, puis de 1999, puis de 2004, puis de 2011. À chaque fois, le Gouvernement est allé plus loin dans la transgression, faisant mine d'encadrer des dérives qu'il légalisait et posant des pseudo-barrières éthiques, donnant l'apparence d'une légitimité morale, pour mieux les retirer ensuite. S'abritant derrière les avis du Comité consultatif national d'éthique (CCNE), qui varient au fil des ans, l'État entérine et accompagne des pratiques inimaginables il y a encore quelques années : pas de PMA jurait-on lors des débats sur le mariage pour tous, pas de GPA affirme-t-on ensuite pour mieux faire passer la PMA, oui à une GPA éthique clament enfin les zéloteurs de la marchandisation de l'enfant !

Sur la forme, Emmanuel Macron sait que la PMA est une question délicate et estime préférable de ne pas brutaliser les consciences ni d'humilier l'électorat conservateur, comme l'avait fait François Hollande en 2013. Il recherche donc l'apaisement, mais à quel prix ? Sur le fond, **le Président ne semble pas guidé par une quelconque vision de l'homme, et c'est bien cela le plus grave**. Rien n'indique, pour l'instant, qu'il renoncerait à étendre la PMA aux femmes seules ou en couple avec une autre femme. Ce qui est en train de se passer légitime totalement le discours de la Manif pour tous : la loi Taubira n'était que la première étape vers la PMA puis la GPA pour des raisons de symétrie et d'anti-discrimination.

Le discours sur la laïcité prononcé par Emmanuel Macron aux Bernardins le 9 avril dernier, pour intéressant qu'il soit, ne changera malheureusement pas cet état de fait, car le Président lui-même dit n'accepter la parole de l'Église qu'à condition qu'elle ne soit pas «injonctive», mais plutôt dans l'interrogation et l'interpellation. Or, s'agissant de l'intérêt de l'enfant et de la défense de la famille, l'Église trace clairement des lignes rouges et rappelle que la protection des plus faibles est un point non négociable.

Reste que la conception macronienne de la laïcité – qui rappelle la «laïcité positive» de Nicolas Sarkozy – constitue une brèche salutaire dans l'édifice laïcard qui a empoisonné la vie politique depuis plus d'un siècle, et il est toujours bon de saluer une telle évolution, qui a le don d'énerver terriblement les sectateurs du laïcisme.

## Éducation : de bonnes mesures, mais un danger plane

Jean-Michel Blanquer est assurément le meilleur ministre de l'Éducation nationale que la France ait eu depuis longtemps. Ses réformes sont pragmatiques, efficaces et présentées avec pédagogie. Professeur agrégé de droit public, deux fois recteur (Guyane et Créteil), ancien directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO) et ancien directeur de l'ESSEC, il connaît très bien le ministère qu'il dirige. Il sait que les syndicats disposent d'une capacité de nuisance et d'une force d'inertie impressionnantes. Il sait aussi que les professeurs sont lassés de toutes les réformes qui prétendent rebâtir en profondeur le système éducatif et accouchent finalement d'une souris. Il sait que la relation de confiance entre le ministère et les professeurs a été abîmée par les réformes de Najat Vallaud-Belkacem, qui ont réduit comme peau de chagrin le volume horaire de certains enseignements. Il sait aussi que les professeurs aspirent avant tout à exercer leur métier dans de bonnes conditions et qu'ils n'aiment pas qu'on les infantilise ni que l'on remplace l'enseignement des savoirs traditionnels par des exercices de pédagogie, parce qu'ils n'ont pas été recrutés pour devenir des animateurs sociaux. Et ce, quelle que soit leur couleur politique ! Il sait enfin qu'il est inutile d'aborder les réformes de manière dogmatique, mais que c'est par le pragmatisme que l'on combat le mieux les idéologies.

Dans ce domaine, il a réussi à éviter toutes les étiquettes dont les médias voulaient l'affubler. Et il a commencé à mettre en œuvre certaines réformes, dont les premières ont consisté à **revenir sur les dispositions les plus aberrantes prises par Najat Vallaud-Belkacem**. Ainsi a-t-il rétabli les classes bilingues (français/allemand) – que l'ancien ministre avait supprimées, au grand dam de l'Allemagne qui s'était inquiétée pour le rayonnement de la langue de Goethe –, renforcé l'enseignement du grec et du latin – sans toutefois revenir sur toutes les réformes de son prédécesseur –, favorisé le retour de la dictée quotidienne, rendu plus souple la mise en œuvre des Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) qui compliquent beaucoup la tâche des communes et des écoles, insisté sur l'apprentissage des savoirs fondamentaux, interdit l'usage des portables à l'école et introduit la création de chorales au sein des écoles et des collèges.

Concernant la méthode, [Jean-Michel Blanquer](#) constate les **limites d'une centralisation inefficace**, ordonnée depuis la rue de Grenelle, et souhaite s'adapter aux particularités des territoires : «Sur un sujet comme l'éducation, il faut distinguer ce qui relève du service public, de la dimension nationale et de la liberté de chaque acteur. Une sorte de principe de subsidiarité». Aussi se déclare-t-il favorable à une plus grande autonomie des établissements scolaires.

Toutefois, on ne peut passer sous silence la **fermeture de classes dans les zones rurales** au bénéfice de la banlieue bien mieux lotie, ainsi qu'une **grave proposition de loi, déposée au Sénat par la sénatrice centriste Françoise Gatel, proposition menaçant l'avenir des écoles hors contrat** en y renforçant procédures administratives et bureaucratie tatillonne. Bien sûr, il peut exister parmi ces écoles une dérive communautariste, susceptible d'être instrumentalisée au profit du terrorisme, dont notre société doit absolument se prémunir. C'est ce problème qu'il faut traiter avec courage, sans étouffer la liberté scolaire de l'ensemble des écoles hors contrat, confessionnelles ou laïques, légalement déclarées et inspectées, et qui sont en plein essor parce

qu'elles répondent au besoin d'alternative pédagogique et d'innovation que ressentent les familles et la société civile en général.

**84 % des créations d'école hors contrat sont non confessionnelles.** La plupart sont des écoles Montessori ou écocitoyennes. Les écoles musulmanes régulièrement déclarées représentent moins de 0,5 % de l'ensemble. S'il y a des risques d'endoctrinement islamiste, ils se trouvent dans les structures périscolaires (cours de soutien, clubs de sport...), pas dans le cadre très encadré des écoles hors contrat légalement déclarées. Il ne faut pas que le ministre se trompe de combat. **La liberté d'enseignement est constitutionnelle.** C'est en référence à cette liberté ainsi qu'à celle d'association que le Conseil constitutionnel avait invalidé une précédente réforme législative du régime de création d'école qu'avait voulue Najat Vallaud-Belkacem il y a un an.

À y regarder de près, c'est donc, somme toute, un bilan très mitigé que l'on peut dresser de cette première année de présidence d'Emmanuel Macron.

Benoît Dumoulin

Retrouvez cet article sur [srp-presse.fr](http://srp-presse.fr)